

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures,
Présents :	49	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle
Absents excusés :	21	des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après convocation
Pouvoirs :	11	légale sous la Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.
Votants :	60	

**Présents :**

M. Daniel MIRAL, M. Jacques BODEAU, M. Louis RAYNAL, M. René KAIQUE, MME Bernadette RESCHE, M. René BRANDELY, M. Albert HUGON, M. Joseph BOUDOU, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Pierre CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Louis NAVECH, M. Serge TALAMANDIER, M. Joël BRUN, M. Gérard BONIFACIE, M. Michel AMARGER, M. Jean-Paul RESCHE, MME Céline CHARRIAUD, MME Jeanine RICHARD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Louis GALTIER, M. René PÉLISSIER, M. Philippe ECHALIER, M. Gérard DELPY, M. Vital GENDRE, M. Pierre SÉGUIS, M. Pierre JARLIER, MME Martine GUIBERT, MME Sylvie CHADEL, M. Philippe DELORT, M. Jean-Pierre BERTHET, M. Erick CHASTANG, MME Marie-Pierre DEVAUX, MME Claudette BRUGEROLLE, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Bernadette ANTONY, M. Michel DURJOL, M. Bernard REMISE, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Marie-Claire TOURETTE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, MME Agnès AMARGER, M. Gérard SALAT.

**Absents excusés :**

M. Michel ROUFFIAC, M. André ANGELVY, MME Patricia ROCHÈS, M. Guy MICHAUD, M. Christian GENDRE, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Louis PECHAUD, M. Jean-Marie MÉZANGE, M. Thierry ANGLADE, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Jean-Luc FAURE, M. Nicolas CUSSAC, M. Jean-Victor PECOUL, M. Jean-Paul BLANQUET, MME Véronique TALON, M. Olivier REVERSAT, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, M. Bruno PARAN.

**Pouvoirs :**

M. René MOLINES donne pouvoir à René BRANDELY  
 M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Louis GALTIER  
 M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard COUDY  
 MME Aline HUGONNET donne pouvoir à MME Martine GUIBERT  
 M. Michel SEYT donne pouvoir à M. Pierre JARLIER  
 MME Marguerite TARRISSON donne pouvoir à MME Marie-Pierre DEVAUX  
 MME Mireille VICARD donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD  
 MME Hélène FLORIS-GRECO donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET  
 M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
 M. Gérard MOULIADE donne pouvoir à M. Jean-Claude CHASTANG  
 M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Erick CHASTANG

Madame Céline CHARRIAUD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 3 octobre 2019 et que la convocation avait été faite le 19 septembre 2019.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h15.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,**

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

- ↓ **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Jacques BODEAU en qualité de conseiller communautaire titulaire et de Madame Gilberte BEUVAIN en qualité de conseillère communautaire suppléante de la commune d'Anglards de Saint-Flour ;
- ↓ **DIT** que le conseiller siègera dorénavant au conseil communautaire et aux commissions et instances où siégeait le précédent représentant de la commune d'Anglards de Saint-Flour.  
 POUR : 60 VOIX

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2019**

Deux corrections sont apportées au compte-rendu du 18 juillet, à savoir : en page 10 « 19h55 M. Michel SEYT (détenteur du pouvoir de MME Marie-Pierre DEVAUX) rejoint la salle des séances et en page 11 au point suivant « Mise en place d'un programme d'intérêt général habitat « PIG territorial habitat » sur la période 2019-2023 : M. BOUDON **Robert** à la place de M. BOUDON Bernard.

↓ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire 18 juillet 2019.  
POUR : 60 VOIX

18h25 M. René PELISSIER quitte la séance et ne participe pas au vote

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE SAINT FLOUR COMMUNAUTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPELEPPA DES HAUTES TERRES**

↓ **DESIGNE** M. René PELISSIER en qualité de représentant de Saint-Flour Communauté au sein du Conseil d'administration de l'EPELEPPA des Hautes Terres ;

↓ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Lycée Agricole Professionnel Louis Mallet.  
POUR : 59 VOIX

18h38 M. René PELISSIER rejoint la séance.

**BUDGET PRIMITIF 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE**

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Budget général – op 22 Rue Henri Fressange Réintégration Subv SDE</b>				
D-c/2315 op 22 - Constructions		51 000 €		
R-c/13258 op 22 – Subv.				67 000 €
022 dépenses imprévues		16 000 €		
<b>Budget général – op 60 Extension EPL Volzac</b>				
D-c/2313-041 - Constructions		3 722 €		
R-c/2031-041 - Etudes				3 160 €
R-c/2033-041 - Frais d'insertion				562 €
<b>Budget général – op 51 Réhabilitation ALSH</b>				
D-c/2313-041 - Constructions		588 €		
R-c/2031-041 - Etudes				588 €
<b>Budget général – op.71 – Parc Thermal</b>				
D-c/2312-041 – Installations		400 €		
R-c/2031-041 - Etudes				400 €
<b>Budget général – op.61 MSAP de Ruynes</b>				
D-c/2313-041 – Installations		5 334 €		
R-c/2031-041 - Etudes				5 334 €
<b>Budget général – op.52 Narse de Lascols</b>				
D-c/2313-041 – Constructions		562 €		
R-c/2033-041 - Frais d'insertion				562 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.  
POUR : 60 VOIX

**BUDGET ANNEXE 2019 – ECOMUSEE DE MARGERIDE – DÉCISION MODIFICATIVE**

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

<b>Budget Ecomusée de Margeride – DM1 : Étude Pôle de conservation</b>	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-c/7472 Subvention Région				+ 6 000 €
D-c/023 Virement à section d'investissement		+ 6 000 €		
R-c/021 Virement de section de fonctionnement				+ 6 000 €
R-c/1313 Subvention Département				+ 10 000 €
R-c/ 1311 Subvention État			- 2 600 €	
D-c/ 2031 Étude		+ 13 400 €		

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.  
POUR : 60 VOIX

**BUDGET ANNEXE 2019 DOMAINE NORDIQUE – DÉCISION MODIFICATIVE**

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Budget annexe Domaine nordique – op.101	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-c/2188-101 – autres Installations et outillages techniques		4 500 €		
D-c/6238 - Divers	4 500 €			
D-c/023 Virement à section d'investissement		4 500 €		
R-c/021 Virement de section de fonctionnement				4 500 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.  
POUR : 60 VOIX

**COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - EXONERATION EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE VENTE DE LIVRES NEUFS AU DETAIL**

↓ **DECIDE D'EXONERER** de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail en application des articles 1464 I et I bis du code général des impôts ;

↓ **DIT** que la présente délibération sera notifiée aux services de l'Etat et de la Direction départementale des Finances publiques.

POUR : 60 VOIX

**INSTITUTION ET PERCEPTION DE LA REDEVANCE DE SKI DE FOND ET DE LOISIRS DE NEIGE NON MOTORISES SUR LE DOMAINE NORDIQUE DE PRAT DE BOUC HAUTE-PLANEZE**

↓ **DECIDE D'INSTITUER** la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin et destinés à favoriser la pratique de ces activités, dans les conditions prévues par les articles L.2333-81, L.2333-82, L.2333-83, L.5211-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'appliquer les tarifs et exonérations tels que détaillés ci-après :

1°) TARIFS

Les durées et tarifs sont fixés comme suit pour la période du **15 septembre 2019 au 30 avril 2020**

**Vente en ligne sur le site [www.nordic-massif-central.fr](http://www.nordic-massif-central.fr)**

**Chaque vente sera attribuée au domaine choisi par le client**

**Les tarifs Nordic Pass Massif Central sont établis ainsi :**

**du 15/09 au 15/10/2019 Adultes 75,00 € - Jeunes 40,00 € - Junior (6 à 16 ans) 30,00 €**

**du 16/10 au 15/11/2019 Adultes 85,00 € - Jeunes 45,00 € - Junior (6 à 16 ans) 35,00 €**

**à partir du 16/11/2019 tarif normal**

TITRES	ADULTE	JEUNES 17 À 25 ANS	JUNIOR 6 À 16 ANS
Nordic pass national	210 €		70 €
Nordic pass national du 15 septembre au 15 novembre	180 €		60 €
Nordic pass massif central	100,00 €	50 €	40 €
Nordic pass massif central du 15 septembre au 15 octobre	75,00 €	40 €	30 €
Nordic pass massif central du 16 octobre au 15 novembre	85,00 €	45 €	35 €
Hebdo 5 jours valable sur le site d'achat	38 €	26.50 €	15 €
Hebdo choc 5 jours valable sur le site d'achat du 6/01 au 27/01/2020 et du 10/03 à la fin de la saison	31 €		
3 jours consécutifs	23,00 €		8,80 €
2 jours consécutifs	15,80 €		6,60 €
Séance	8,50 €	6,00 €	3,90 €
Prestations réduites et pour les arrivées tardives après 15h30	6,00 €	5,50 €	3,50 €
Prestations mini	4,20 €	4,20 €	GRATUIT
Groupes	1 GRATUITE PAR TRANCHE DE 10 PERSONNES		
Pass familles	2 ADULTES + 2 ENFANTS 1 GRATUITE A PARTIR DU 2EME ENFANT SUR TOUS LES TITRES SAUF CARTE SAISON		
Raquettes /piétons seance		3,00 €	1,70 €
Raquettes /piétons hebdo sur le site d'achat		15,00 €	8,30 €
Raquettes /piétons saison		33,00 €	18,00 €
Vente sur piste		15 €	
CHIENS DE TRAINAUX saison, hebdo, séance identiques ski			
SCOLAIRES, CENTRE DE LOISIRS, CLASSES DE DÉCOUVERTE, GROUPE ENCADRÉ : SÉANCE 2 €			

L'achat d'un Pass Massif Central, donne droit à 2 journées ski (adulte ou enfants), valable sur la saison, à consommer sur le site d'achat.

Dans le cadre de la convention signée avec **Cezam Aura** - Maison de la Vie Associative, 2 Boulevard Joliot Curie, 01Bourg en Bresse, la séance prestations réduites sera appliquée sur présentation de la carte CEZAM.

## 2°) EXONERATIONS

### **Sont exonérés de la redevance :**

\* Les enfants de moins de 6 ans au **1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2019**

\* Les propriétaires des terrains privés traversés par les pistes ;

\* En temps scolaire et en groupes accompagnés, les élèves des établissements d'enseignement primaire et secondaire situés sur la commune ayant financé les investissements ski de fond ;

\* Sur les sites ne justifiant pas d'aménagement pour les scolaires, sont exonérés de la redevance, en temps scolaire et en groupes accompagnés :

- Les élèves des établissements d'enseignement primaire et secondaire de toutes régions de France,

- Les élèves effectuant un séjour en classes de neige, hébergés sur les communes des domaines nordiques d'Auvergne ;

\* Un accompagnateur minimum par groupe et un accompagnateur par tranche de dix élèves, pour des groupes effectuant des sorties en temps scolaire ou en classe de neige ;

\* Les personnes relevant d'établissements spécialisés pour handicapés (physiques ou mentaux) en groupes accompagnés ;

\* Les agents de l'Office National des Forêts en service ;

\* Les agents de la Gendarmerie Nationale en service ;

\* Les membres des corps de Sapeurs-Pompiers et des Services de la Sécurité Civile en service ;

\* Les dirigeants du Massif Central licenciés à la Fédération Française de ski, œuvrant en qualité d'Officiels aux compétitions de fond ;

\* Les possesseurs de la carte annuelle Nationale Libre Circulation adulte et carte annuelle Nationale jeune émises pour percevoir la redevance d'accès aux pistes et installations collectives de ski de fond, par les autres massifs français.

\* Les possesseurs de la carte annuelle adulte Massif Central et hebdomadaire des autres communes ou Syndicats de communes des domaines nordiques et des sites nordiques du Massif Central agréés, acceptant la réciprocité.

## 3°) - MODALITES DE PERCEPTION

**Sur les sites du domaine nordique Prat de bouc Haute Planèze**, la perception de la redevance est assurée par SAINT-FLOUR COMMUNAUTE.

**Concernant les ventes en ligne**, la perception de la redevance, est confiée, par voie de convention, à l'Association Montagnes Massif Central pour le compte de SAINT-FLOUR COMMUNAUTE.

## 4°) - AFFECTATION DU PRODUIT DE LA REDEVANCE

Saint-Flour Communauté s'engage à affecter le produit de la redevance de la manière suivante :

- 1) Pour 91 % jusqu'à 30 000 €
- Pour 92,80 % de 30 001 à 60 000 €
- Pour 95,5 % de 60 001 à 120 000 €
- Pour 97,3 % à partir de 120 001 €

à l'entretien et à l'extension des pistes ainsi qu'aux opérations tendant à assurer le développement et la promotion du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés pratiqués sur le site nordique selon l'article L.2333-82 du CGCT.

↓ **DECIDE DE PERCEVOIR** le produit de la redevance comme suit :

- Saint-Flour Communauté perçoit pour son propre compte le produit des redevances vendues sur site ;
- Saint-Flour Communauté confie par convention à Montagnes Massif Central la perception des redevances vendues en ligne, qui les lui reverse mensuellement (article L.2333-83 CGCT) ;

↓ **DECIDE D'APPROUVER** le projet de convention à intervenir avec Montagnes Massif Central ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ;

↓ **DECIDE D'ATTRIBUER** à Montagnes Massif Central une rémunération égale au pourcentage ci-dessous fixé, du produit des redevances annuelles, hebdomadaires et journalières effectivement perçu sur le territoire de la communauté de communes selon le barème suivant :

- 9 % jusqu'à 30 000 € ;
- 7,20 % de 30 001 à 60 000 € ;
- 4,5 % de 60 001 à 120 000 € ;
- 2,70 % à partir de 120 001 € ;

↓ **DECIDE DE VERSER** une cotisation annuelle de 200 € à Montagnes Massif Central à réception de l'appel à cotisations ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches en ce sens et à signer tous documents nécessaires.

POUR : 60 VOIX

18h57 M. Guy MICHAUD rejoint la séance

## **FIXATION DES TARIFS POUR LES ACTIVITES ET LA LOCATION DE MATERIEL SUR LE DOMAINE NORDIQUE PRAT DE BOUC HAUTE PLANEZE POUR LA SAISON 2019/2020**

↓ **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessous :

Tarifs de location du matériel nordique tout public			
Matériel	Tarif ½ journée	Tarif journée	Journée supplémentaire
Pack ski de fond classique	10,00 €	13,00 €	10,00 €
Pack ski de fond skating	16,00 €	19,00 €	16,00 €
Pack ski de randonnée nordique	16,00 €	19,00 €	16,00 €
Pack aventure (Pulka + ski randonnée nordique ou raquettes)	35,00 €	45,00 €	35,00 €
Raquettes	6,00 €	8,00 €	6,00 €
Luge - Luge bébé - Poussettes	5,00 €	7,00 €	5,00 €

Matériel	Tarif 2h00	Tarif ½ journée	Tarif journée	Tarif 2 jours
Pulka enfant	15,00 €	30,00 €	40,00 €	60,00 €

Tarifs de location du matériel nordique pour les scolaires et groupes à partir de 10 personnes			
Matériel	Tarif ½ journée	Tarif journée	
Pack ski de fond classique	3,00 €	4,00 €	
Pack ski de fond skating	5,00 €	7,00 €	
Pack ski de randonnée nordique	5,00 €	7,00 €	
Raquettes	2,00 €	3,00 €	
Luges	1,00 €	2,00 €	

Tarifs uniques	
Sorties VTT électriques encadrées : découverte des 3 portes du domaine (Prat de Bouc, Cézens et le Ché).	Tarif journée : 35,00 € par personne
Location de la salle hors sac	1,00 € par personne
Tarif de vente des supports sans contact des forfaits	1,00 € par carte sans contact

- ↓ **DECIDE D'APPLIQUER** ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2019 pour la saison 2019/2020 ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches en ce sens et à signer tous documents nécessaires.

POUR : 61 VOIX

#### FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE DE TYPE VTT ET VTC

- ↓ **APPROUVE** les tarifs de location du parc de VTT/VTC à assistance électrique pour la période expérimentale du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril 2020 décrits ci-dessous :

Tarifs de location des vélos à assistance électrique durant la phase expérimentale du 1er octobre 2019 au 30 avril 2020				
Durée	Public	Conditions	VTC	VTT
<b>1 Semaine</b>	Réservé aux résidents du territoire de Saint-Flour Communauté sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois	renouvelable	40,00 €	50,00 €
<b>1 mois</b>		renouvelable 1 fois	120,00 €	150,00 €
<b>1 trimestre</b>		non renouvelable	250,00 €	300,00 €

- ↓ **DIT** que les tarifs ainsi que les modalités de gestion ainsi définies à titre expérimental feront l'objet d'une évaluation au terme de 6 mois de fonctionnement pouvant donner lieu à révision du dispositif à l'occasion de l'approbation du budget primitif 2020 ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches en ce sens et à signer tous documents nécessaires.

POUR : 61 VOIX

#### CENTRE DE TENNIS COUVERT ET COURTS EXTERIEURS - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE SAINT-FOUR POUR LA PASSATION DES MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE ET DES ETUDES

- ↓ **APPROUVE** le lancement de la procédure de concours restreint relatif au choix du maître d'œuvre chargé de l'aménagement de la construction du centre de tennis couvert et des courts extérieurs, étant précisé que trois groupements de maître d'œuvre seront retenus dans ce cadre au stade des candidatures ;
- ↓ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes à intervenir entre la commune de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté relative à la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et des études pour la construction du centre de tennis couverts et des courts extérieurs ;
- ↓ **DESIGNE** Saint-Flour Communauté comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches ;
- ↓ **DESIGNE** en tant que membre de la C.A.O. de Saint-Flour Communauté M. Bernard MAURY, membre titulaire, et M. René MOLINES, membre suppléant ;
- ↓ **DESIGNE** M. Daniel MIRAL et M. Jean-Jacques MONLOUBOU en tant qu'élus de Saint-Flour Communauté siégeant au jury de concours.

POUR : 61 VOIX

#### EXTENSION / REHABILITATION DU LABORATOIRE PEDAGOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE L'EPL DES HAUTES TERRES DE VOLZAC - AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

- ↓ **APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension/réhabilitation du laboratoire pédagogique et technologique de l'EPL des Hautes Terres à Volzac suite à la liquidation judiciaire du cabinet d'architecte mandataire ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

POUR : 61 VOIX

#### ÉTUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION D'UN CENTRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES COLLECTIONS DES MUSEES DE FRANCE- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'étude de faisabilité et de programmation d'un Centre de protection et de valorisation des collections des Musées de France, sur le site de l'actuel centre de tennis départemental sis avenue de Besserette à Saint-Flour ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Diagnostic structure Faisabilité dans le cadre d'un aménagement futur	1 800 €	Département Cantal (Cantal Développement)	10 000 €
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage intégrant programmation	22 675 €	DRAC Auvergne Rhône- Alpes	9 580 €
		Autofinancement	4 895 €
<b>Total HT</b>	<b>24 475 €</b>	<b>Total</b>	<b>24 475 €</b>

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental du Cantal et de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 61 VOIX

#### **ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DE LA TOUR DE RUYNES-EN-MARGERIDE APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'étude préalable à la Restauration de la Tour du Jardin de Saint-Martin de Ruynes-en-Margeride (donjon, tours et enceintes) ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Etude préalable à la Restauration de la Tour de Ruynes-en-Margeride		Département Cantal (10% du montant des dépenses HT des phases 1 et 2)	1 900 €
		Région AuRA (30% du montant des dépenses HT des phases 1 et 2)	5 700 €
Phase 1 : Diagnostic d'état, scénarii de restauration et d'accessibilité, chiffrages	11 000 €	DRAC Auvergne Rhône- Alpes (40% du montant des dépenses HT des phases 1 et 2)	7 600 €
Phase 2 : Définition du programme architectural du scénario retenu	8 000 €	DRAC Auvergne Rhône- Alpes (50% phase 3)	3 000 €
Phase 3 : Définition du programme muséographique	6 000 €	Autofinancement	6 800 €
<b>Total HT</b>	<b>25 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>25 000 €</b>

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental du Cantal, du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 61 VOIX

#### **PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU PAYS DE SAINT-FLOUR APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - ANNEE 2019**

↓ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat tripartite entre l'office de commerce et de l'artisanat du Pays de Saint-Flour, la Ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté, telle qu'annexé à la délibération ;

↓ **DECIDE D'ALLOUER** une subvention de 7 200 € à cette association, dans les conditions fixées dans ladite convention de partenariat ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

POUR : 61 VOIX

19H30 Monsieur Jean-Claude CHASTANG quitte la séance et ne participe ni au débat ni au vote

#### **PÔLE TERRITORIAL DE SANTE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU BAIL PROFESSIONNEL AVEC MADAME CARINE LACROIX CHASTANG**

↓ **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°1 au bail professionnel en date du 14 septembre 2014, à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Mme Carine Lacroix Chastang pour la location de bureaux au sein du pôle territorial de santé, projet annexé à la délibération ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant au nom de Saint-Flour Communauté ;

↓ **PRECISE** que les autres dispositions du bail en date du 2 Septembre 2011 demeurent inchangées.

POUR : 59 VOIX

19H35 Monsieur Jean-Claude CHASTANG rejoint la séance

#### **MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE NEUVEGLISE SUR TRUYERE : ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR UNE EXTENSION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE**

↓ **APPROUVE** le plan de financement de l'étude de faisabilité pour l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Neuvéglise-sur- Truyère, tel que proposé détaillé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude de faisabilité technique et financière	3 700 €	Etat - Contrat de ruralité	12 000 €
Etude avant-projet	26 300 €	Autofinancement	18 000 €
Total	30 000 €	Total	30 000 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre du Contrat de Ruralité dans le cadre de la convention financière 2019, d'un montant de 12 000 € ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 61 VOIX

#### **PARC D'ACTIVITES DU ROZIER COREN - MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER N°PA 015 187 15 S0001**

✚ **APPROUVE** la demande de modification du permis d'aménager du parc d'activités du Rozier Coren n° PA 015 187 15 S 0001 en date du 7 mai 2015 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer la demande de modification dudit permis d'aménager et à signer tous documents utiles à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 61 VOIX

#### **VILLAGE D'ENTREPRISES DU PAYS DE SAINT FLOUR - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE - EXERCICE 2018**

✚ **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité - Exercice 2018 du village d'entreprises du Pays de Saint-Flour tel qu'annexé à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte administratif et comptable nécessaire à la mise en œuvre de ce Compte-Rendu Annuel à la Collectivité.

POUR : 61 VOIX

#### **VILLAGE AGROALIMENTAIRE 2EME TRANCHE - APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU PROTOCOLE D'ACCORD N°3 AVEC LA S.A.S. DO-YEN**

✚ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 au protocole d'accord n°3 à intervenir avec la S.A.S. DO-YEN, avenant annexé à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant au nom de Saint-Flour Communauté.

POUR : 61 VOIX

#### **MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ALSH (RUE DU CEZALLIER) A LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR**

✚ **APPROUVE** les termes de l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition de biens immobiliers à des fins d'occupation d'une salle de restauration à intervenir entre la commune de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document afférent.

POUR : 61 VOIX

#### **AIDE AU TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITES SCOLAIRES - APPROBATION DU DISPOSITIF 2019-2020**

✚ **APPROUVE** pour l'année scolaire 2019-2020 le renouvellement du dispositif d'aide au transport dans le cadre des activités scolaires au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire de Saint-Flour Communauté, par l'intermédiaire des APE ou des communes, et de poursuivre l'extension de son bénéfice à l'école de Rageade ;

✚ **DECIDE DE RENOUVELER ET D'APPROUVER** les modalités financières et administratives de ce dispositif telles qu'annexées dans la délibération.

POUR : 61 VOIX

#### **SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE - RECONDUCTION DU SERVICE POUR L'ANNÉE 2020**

✚ **APPROUVE** la reconduction du service de transport à la demande pour l'année 2020, conformément aux modalités et au règlement intérieur adoptés par délibération n°2018-196 du 24 juillet 2018 ;

✚ **DECIDE DE RECONDUIRE** le nombre de trajets maximal par usager et par an à 24 ;

✚ **DECIDE DE RECONDUIRE** la tarification du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à savoir :

- ➔ 6 euros par trajet et par usager voyageant seul ;
- ➔ 4 euros par trajet et par usager en cas de groupe ;
- ➔ Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans ;

✚ **APPROUVE** le quota de trajets et ladite tarification ainsi définis ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation sur la base du fonctionnement du service sus-défini.

POUR : 54 VOIX

ABSTENTIONS : 7 (M. Pierre SEGUIS, M. Louis GALTIER détenteur du pouvoir de M. Richard BONAL, M. Bernard COUDY détenteur du pouvoir de M. Robert BOUDON, M. Michel DURIOL, M. René KAIQUE)

#### **FIXATION DE TARIFS DES COPIES ET IMPRESSIONS AU SEIN DES MAISONS DES SERVICES DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE**

✚ **DECIDE DE FIXER** les tarifs pour les photocopies et les impressions au sein des Maisons des Services de Saint-Flour Communauté, actuelles et à venir, tels que proposés ci-dessus :

MAISONS DES SERVICES de SAINT-FLOUR COMMUNAUTE Photocopies et impressions	
A4 - Noir et blanc	0.15 €
A4 - Couleur	0.50 €
A3 - Noir et blanc	0.30 €
A3 - Couleur	1 €
Copie sur CD ROM	2.75 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes.  
POUR : 61 VOIX

**APPEL À PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL « DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS PUBLICS » - CANDIDATURE DE L'ECOMUSÉE DE MARGERIDE**

↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de diversification de l'offre culturelle par l'acquisition d'outils numériques tel que détaillée ci-dessous et mise en œuvre par l'Ecomusée de Margeride :

Dépenses TTC		Recettes	
Acquisition outils numériques	16 361,04 €	Département Cantal (50% du montant des dépenses TTC)	8 180,52 €
		DRAC Auvergne Rhône Alpes (20% du montant des dépenses HT)	2 700 €
		Autofinancement	5 480,52 €
<b>Total TTC</b>	<b>16 361,04 €</b>	<b>Total</b>	<b>16 361,04 €</b>

- ↓ **APPROUVE** la candidature de l'Ecomusée de Margeride de Saint-Flour Communauté à l'appel à projet « Développements des usages numériques dans les établissements culturels publics » ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental du Cantal pour un montant de 8 180,52 € en faveur de Saint-Flour Communauté (Ecomusée de Margeride) ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 61 VOIX

**APPEL À PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL « DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS PUBLICS » - CANDIDATURE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition d'un tableau numérique avec vidéoprojection, tel que détaillée ci-dessous et mise en œuvre par le Pays d'art et d'histoire :

Dépenses		Recettes	
Tableau numérique avec vidéoprojection	5 390 €	Conseil départemental	2 695 €
		Autofinancement	2 695 €
<b>Total</b>	<b>5 390 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 390 €</b>

- ↓ **APPROUVE** la candidature du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté à l'appel à projet « Développements des usages numériques dans les établissements culturels publics » ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental du Cantal pour un montant de 2 695 € en faveur de Saint-Flour Communauté (Pays d'art et d'histoire) ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 61 VOIX

**APPEL À PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL « DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS PUBLICS » - CANDIDATURE DU CONSERVATOIRE**

↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'acquisition de matériel numérique en son et lumière pour la salle de spectacles Le Rex et de matériel son et lumière pour la constitution d'un parc de matériel itinérant tel que détaillé ci-dessous avec mise en œuvre par le Conservatoire :

Dépenses		Recettes	
Le Rex : matériel son et lumière numérique	42 724,80 €	Département du Cantal	20 000,00 €
Parc de matériel son et lumière itinérant	12 642,67 €	Autofinancement	35 467,47 €
<b>Total</b>	<b>55 367,47 €</b>	<b>Total</b>	<b>55 367,47 €</b>

- ↓ **APPROUVE** la candidature du Conservatoire de Saint-Flour Communauté à l'appel à projet « Développements des usages numériques dans les établissements culturels publics » ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal pour un montant de 20 000 € en faveur de Saint-Flour Communauté (Conservatoire) ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 61 VOIX

**APPEL À PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL « DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS PUBLICS » – CANDIDATURE DES MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES**

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'acquisition de matériel léger mutualisé de projection et de sonorisation et de 3 postes de consultation pour les médiathèques communautaires tel que détaillé ci-dessous mise en œuvre par les médiathèques communautaires ;

Dépenses		Recettes	
Matériel de projection et sonorisation	4 211,09 €	Département Cantal	3 613,91 €
3 Postes de consultation	3 016,73 €	Autofinancement	3 613,91 €
<b>Total</b>	<b>7 227,82 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 227,82 €</b>

✚ **APPROUVE** la candidature des médiathèques communautaires de Saint-Flour Communauté à l'appel à projet « Développements des usages numériques dans les établissements culturels publics » ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental du Cantal pour un montant de 3 613,91 € en faveur de Saint-Flour Communauté pour ses médiathèques communautaires ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 61 VOIX

20H15 Madame Martine GUIBERT détentrice du pouvoir de MME Aline HUGONNET quitte la séance et ne participe ni au débat ni au vote

**CANDIDATURE DE SAINT FLOUR COMMUNAUTE - CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX DE PARIS 2024 - LABELLISATION « TERRE DE JEUX 2024 »**

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature à l'obtention du label « Terre de jeux 2024 » en partenariat avec l'ensemble des acteurs sportifs et partenaires du territoire ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature pour que le territoire de Saint-Flour soit un Centre de préparation aux Jeux, fort de l'ensemble de ses équipements structurants, de sa capacité d'accueil remarquable et de la présence d'acteurs sanitaires et socio-économiques engagés en faveur de la pratique sportive ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches en ce sens et à signer tous documents nécessaires.

POUR : 59 VOIX

**APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - OCTROI DE SUBVENTIONS « SPORT DE HAUT NIVEAU »**

✚ **APPROUVE** le règlement d'attribution des aides communautaires aux associations sportives ;

✚ **APPROUVE** les termes de la convention type d'objectifs et de moyens à conclure avec chacune des associations bénéficiaires d'un soutien financier de Saint-Flour Communauté dans le cadre de ce dispositif ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions d'objectifs et de moyens avec chaque association bénéficiaire, après délibération en conseil communautaire fixant le montant de la subvention allouée ;

✚ **DECIDE D'ALLOUER** une subvention de 4 512 € à l'USS Football pour l'année 2019 ;

✚ **DECIDE D'ALLOUER** une subvention de 8 172 € à Saint-Flour Handball pour l'année 2019 ;

✚ **DECIDE D'ALLOUER** une subvention de 2 316 € au Rugby Club Saint-Flour pour l'année 2019.

POUR : 59 VOIX

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ET SAINT-FLOUR HANDBALL**

✚ **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association sportive Saint-Flour Handball pour l'année 2019 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout éventuel avenant qui sera alors porté à connaissance du conseil communautaire par décision du Président.

POUR : 59 VOIX

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS - DISPOSITIF AU TITRE DE L'ANNEE 2019 - COMPLEMENT**

✚ **DECIDE D'ACCORDER** une participation financière, au titre de l'année 2019, aux associations et organismes agricoles, sociaux, culturels et sportifs, telle que définie ci-dessous :

Organisme	Manifestation	Proposition 2019
Comice agricole de la Cité des Vents	Comice agricole 2019	2 000 €
A.S. Chaudes Aigues Football	Finale coupe du Cantal	1 000 €
Chantarisa Coltines	La Planézarde Running/Biathlon Coltines	200 €

POUR : 59 VOIX

**DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-FLOUR**

↓ **DECIDE D'ADOPTER** la déclaration de projet telle qu'annexée à la délibération. Conformément à l'article L.153-58 du Code de l'urbanisme, la déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

POUR : 59 VOIX

**AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE SAINT-FLOUR - MODIFICATION N°1**

↓ **APPROUVE** la modification de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Saint-Flour.

POUR : 59 VOIX

20h55 : Madame Martine GUIBERT détentrice du pouvoir de MME Aline HUGONNET rejoint la séance

**AVIS SUR LE PROJET DE SITE CLASSE DES GORGES ET VALLEE ENNOYÉES DE LA TRUYERE GARABIT-GRANDVAL**

↓ **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de classement par l'Etat des Gorges et Vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux services de l'Etat.

POUR : 61 VOIX

**ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8302032 « AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2020**

↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2020 tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (TTC)		RECETTES PRÉVISIONNELLES (TTC)	
Frais de personnel	12 195,67 €	État	8 937,51 €
Frais de sous-traitance - Expertise Saules et Eaux	3 300,00 € 3 300,00 €	Union Européenne (FEADER)	8 387,51 €
Frais de structure (15% des frais de personnel)	1 829,35 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>17 325,02 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>17 325,02 €</b>

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 61 VOIX

**ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8312010 « GORGES DE LA TRUYÈRE » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2020**

↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2020 tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (TTC)		RECETTES PRÉVISIONNELLES (TTC)	
Frais de personnel	11 302,52 €	État	13 511,45 €
Prestations de service - Suivis scientifiques	14 025,00 € 14 025,00 €		
Frais de structure (15% des frais de personnel)	1 695,38 €	Union Européenne (FEADER)	13 511,45 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>27 022,90 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>27 022,90 €</b>

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 61 VOIX

**ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 FR8301059 « ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR » ET FR8312005 « PLANÈZE DE SAINT-FLOUR » APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2020**

↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2020 tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (TTC)		RECETTES PRÉVISIONNELLES (TTC)	
Frais de personnel	22 587,92 €	État	22 821,56 €
Prestations de service - Suivis scientifiques et études - Suivi des populations d'Amphibiens - Vidéo de présentation des sites Natura 2000 Planèze - Affiches de présentation des sites Natura 2000 Planèze	18 626,00 € 11 000,00 € 5 760,00 € 1 380,00 € 486,00 €	Union Européenne (FEADER)	21 780,55 €
Frais de structure (15% des frais de personnel)	3 388,19 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>44 602,11 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>44 602,11 €</b>

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 61 VOIX

**ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301094 « SECTION A MOULES PERLIÈRES DE LA TRUYÈRE » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2019-2020-2021 tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (TTC)		RÉCETTES PRÉVISIONNELLES (TTC)	
Frais de personnel	36 598,68 €	État	30 317,24 €
Prestations de service	39 850,00 €		
- Inventaire « Moule perlière »	8 000,00 €	Union Européenne (FEADER)	51 621,25 €
- Identification des activités agropastorales sur le bassin versant	8 000,00 €		
- Cartographie des habitats naturels	23 850,00 €		
Frais de structure	5 489,80 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>81 938,48 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>81 938,48 €</b>

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 61 VOIX

**ADHÉSION DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'Auvergne**

↓ **DECIDE D'ADHÉRER** au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne pour une durée de trois ans ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser une cotisation annuelle qui, pour l'année 2019, s'élève à 50 € ;

↓ **DÉSIGNE** M. Guy MICHAUD, représentant titulaire et M. Jean-Jacques MONLOUBOU suppléant, afin de siéger à l'Assemblée Générale du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ladite adhésion au titre des années 2019, 2020 et 2021.

POUR : 61 VOIX

**PROGRAMME AGRICOLE DE SAINT FLOUR COMMUNAUTE - MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF D'AIDES ECONOMIQUES AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES - MODIFICATION DES FICHES ACTION 1.2, 1.3, 1.7 ET 1.11**

↓ **APPROUVE** les conditions d'intervention financière de Saint-Flour Communauté, au titre de son deuxième programme d'intervention agricole, telles que détaillées dans l'annexe financière annexée à la délibération ;

↓ **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la signature d'un avenant à la convention pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe, l'autorisant à attribuer des aides directes au bénéfice du développement et de la modernisation des TPE-PME, et l'autorisant à attribuer des aides à vocation agricole en application du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020 ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le projet d'avenant n°1 à la convention intervenue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté pour la mise en œuvre des aides économiques pour la période 2017-2021 en conséquence.

POUR : 61 VOIX

**COMMUNE DE VALUEJOLS - ACQUISITION D'EQUIPEMENT D'INTERET INTERCOMMUNAL POUR LE MARCHE AUX VEAUX - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

↓ **APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Logiciel de vente aux enchères électroniques, matériel informatique et bungalow de stockage	12 181,09 €	Saint-Flour Communauté (Fonds de concours 50%)	6 090,54 €
		Commune de Valuégjols (50%)	6 090,55 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>12 181,09 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>12 181,09 €</b>

↓ **DECIDE D'ATTRIBUER** un fonds de concours de Saint-Flour Communauté d'un montant prévisionnel de 6 090,54 € à la commune de Valuégjols correspondant à un taux de 50% d'une dépense prévisionnelle de 12 181,09 € H.T pour le projet de création d'un marché à la criée relatif à la vente de veaux ;

↓ **DIT** que ce fonds de concours sera versé à l'appui des justificatifs comptables produits par la commune et certifiant des dépenses acquittées ;

↓ **DIT** que le montant du fonds de concours sera ajusté sur la base du montant définitif de la dépense.

POUR : 61 VOIX

21H05 : M. Jean-Paul RESCHE quitte la séance et ne participe ni au débat ni au vote

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - SOUTIEN AUX PRODUCTIONS DIVERSIFIEES - AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL SPECIFIQUE A LA PRODUCTION DE POMMES DE TERRE - CUMA DES IVERGNES**

↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant prévisionnel maximum de 1 150,00 € (correspondant à 25% de 4 600 € HT d'investissement) à la CUMA des Ivergnés, en application de la fiche action 1.7 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet d'acquisition d'un trieuseur et d'une planteuse à pommes de terre ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;

- ⚡ **DIT** que le montant définitif de l'aide de Saint-Flour Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées, avec un plafond maximum de l'aide à hauteur de 1 150,00 € ;
- ⚡ **DECIDE DE SIGNER** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - SOUTIEN A L'AGROECOLOGIE – AIDE A L'ACQUISITION D'UN DECHAUMEUR A DISQUES – CUMA DE L'AUBRAC**

- ⚡ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant prévisionnel maximum de 1 965,00 € (correspondant à 15 % de 13 100 € HT d'investissement) à la CUMA de l'Aubrac, en application de la fiche action 1.11 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet d'acquisition d'un déchaumeur à disques ;
- ⚡ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ⚡ **DIT** que le montant définitif de l'aide de Saint-Flour Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées, avec un plafond maximum de l'aide à hauteur de 1 965,00 € ;
- ⚡ **DECIDE DE SIGNER** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - SOUTIEN A L'AGROECOLOGIE ET A L'AUTONOMIE PROTEIQUE – AIDE A L'ACQUISITION D'UN ANDAINEUR A TAPIS – CUMA DU ROCHER DES COSTES**

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

21H13 : M. Jean-Paul RESCHE rejoint la séance

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 – SOUTIEN A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU – AIDE A L'AMENAGEMENT D'UN POINT DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU GAEC TEISSEDERE FRERES**

- ⚡ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant prévisionnel maximum de 2 500,00 € (correspondant à 22,8 % de 10 939.20 € HT d'investissement) au GAEC Teissède Frères, en application de la fiche action 1.10 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement d'un cours d'eau ;
- ⚡ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ⚡ **DIT** que le montant définitif de l'aide de Saint-Flour Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées, avec un plafond maximum de l'aide à hauteur de 2 500,00 € ;
- ⚡ **DECIDE DE SIGNER** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 61 VOIX

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 – SOUTIEN À LA DEMARCHE DE QUALITE TOUT FOIN – AIDE A L'ACQUISITION D'UNE AUTO-CHARGEUSE – GAEC CHASSANY**

- ⚡ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant prévisionnel maximum de 5 000,00 € (correspondant à 7,2 % de 69 400 € HT d'investissement) au GAEC Chassany, en application de la fiche action 1.2 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet d'acquisition d'une auto-chargeuse ;
- ⚡ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ⚡ **DIT** que le montant définitif de l'aide de Saint-Flour Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées, avec un plafond maximum de l'aide à hauteur de 5 000,00 € ;
- ⚡ **DECIDE DE SIGNER** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Vital GENDRE, M. Bernard REMISE)

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 – SOUTIEN À LA TRANSFORMATION DU SYSTEME D'EXPLOITATION ET A LA DEMARCHE DE QUALITE TOUT FOIN – AIDE A L'ACQUISITION D'UNE AUTO-CHARGEUSE – GAEC DE LA ROUSSIERE**

- ⚡ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant prévisionnel maximum de 10 000,00 € (correspondant à 40 % de 25 000 € HT d'investissement) au GAEC de la Roussière, en application de la fiche action 1.2 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet d'acquisition d'une auto-chargeuse ;
- ⚡ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ⚡ **DIT** que le montant définitif de l'aide de Saint-Flour Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées, avec un plafond maximum de l'aide à hauteur de 10 000,00 € ;
- ⚡ **DECIDE DE SIGNER** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Vital GENDRE, M. Bernard REMISE)

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - SOUTIEN AUX PRODUCTIONS A FORT ANCRAGE TERRITORIAL – AIDE A L'ACHAT DE SEMENCES DE LENTILLES BLONDES – GAEC MEYNIEL**

- ⚡ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant prévisionnel maximum de 54,40 € (correspondant à 40% de 136 € HT d'investissement) au GAEC Meyniel, en application de la fiche action 1.7 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet d'achat de semences de lentilles blondes ;
- ⚡ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ⚡ **DIT** que le montant définitif de l'aide de Saint-Flour Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées, avec un plafond maximum de l'aide à hauteur de 54,40 € ;
- ⚡ **DECIDE DE SIGNER** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 61 VOIX

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - SOUTIEN AUX PRODUCTIONS A FORT ANCRAGE TERRITORIAL – AIDE A L'ACHAT DE SEMENCES DE LENTILLES BLONDES – EARL OLIVIER**

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant prévisionnel maximum de 221,00 € (correspondant à 40% de 552,50 € HT d'investissement) à l'EARL Olivier, en application de la fiche action 1.7 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet d'achat de semences de lentilles blondes ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
  - ↓ **DIT** que le montant définitif de l'aide de Saint-Flour Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées, avec un plafond maximum de l'aide à hauteur de 221,00 € ;
  - ↓ **DECIDE DE SIGNER** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 61 VOIX

**« RECOLTER DES SEMENCES LOCALES POUR IMPLANTER DES PRAIRIES NATURELLES » - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2020-2021**

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre des actions du projet « semences locales » ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions de la Fondation Avril et de l'État (DRAAF) au titre de l'appel à projets Massif Central « Territoires à agricultures positives » ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches ;
- ↓ **DIT** que si la candidature de Saint-Flour Communauté est retenue, les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2020 et 2021 ;
- ↓ **DESIGNE** les 5 représentants de Saint-Flour Communauté, membres du groupe de travail agricole, pour siéger au sein du Comité de Pilotage du projet, tel que présenté ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
M. Pierre JARLIER	M. Christophe VIDAL
M. Guy MICHAUD	M. Pierre SEGUIS
M. Joël BRUN	M. Albert HUGON
M. Gérard MOULIADE	M. Jean-Paul RESCHE
M. Philippe ECHALIER	M. Pierre CHASSANG

- ↓ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet, tel qu'annexé à la délibération à intervenir avec Hautes Terres Communauté, sous réserve de l'obtention des subventions Etat et Fondation Avril ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre sous réserve de l'obtention des subventions Etat et Fondation Avril ;
  - ↓ **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019-333 en date du 18 juillet 2019.
- POUR : 61 VOIX

**TRANSFORMATION D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE DROIT PUBLIC EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE DE DROIT PUBLIC**

- ↓ **DECIDE DE TRANSFORMER** le contrat à durée déterminée (C.D.D.) correspondant à échoir au 31 octobre 2019, en contrat de travail à durée indéterminée (C.D.I.) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaire de la Fonction Publique Territoriale et à la loi du 26 juillet 2005 portant transposition du droit communautaire à la Fonction Publique, la clause relative à la rémunération étant identique à celle du C.D.D., c'est-à-dire fixée sur le grade d'Attaché de conservation du patrimoine, indice brut 490, majoré 423 ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces et actes nécessaires à la conclusion de ce contrat à durée indéterminée.
- POUR : 61 VOIX

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION**

- ↓ **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Président en application de la délibération du Conseil Communautaire N°2017-26 du 26 Janvier 2017, conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

A Saint-Flour, le 27 septembre 2019

Le Président  
Pierre JARLIER  
COMMUNAUTE  
COMMUNES

Affiché le - 2 OCT. 2019

La Secrétaire de séance,

Céline CHARRAUD